



ARBITRE

Autorité de l'arbitre

Un match se dispute sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des Lois du Jeu.

Décisions de l'arbitre

Les décisions de l'arbitre sur des faits en relation avec le jeu sont définitives, y compris la validation d'un but et le résultat du match.

L'arbitre ne peut pas revenir sur une décision après avoir réalisé que celle-ci n'est pas la bonne ou après avoir consulté un des autres arbitres :

- Si le jeu a repris ou
- Si l'arbitre a signalé la fin de la première ou de la seconde période (y compris la prolongation) et a quitté le terrain ou
- · Si le match est terminé.

Pouvoirs et devoirs

Parmi ses pouvoirs et devoirs, entre autres, l'arbitre :

- Contrôle le match en collaboration avec les autres arbitres ;
- Remplit la fonction de chronométreur ;
- Note les évènements du match (sanctions disciplinaires,...) ;
- Contrôle et/ou donne le signal de la reprise du match.

Mesures disciplinaires

L'arbitre peut être amené :

- A sanctionner la faute la plus grave en termes de sanction, reprise du jeu, gravité physique et impact tactique – quand plusieurs fautes se produisent en même temps;
- A infliger des cartons jaunes et rouges à partir du moment où il pénètre sur le terrain au début du match et jusqu'après la fin du match, y compris pendant la mi-temps, la prolongation et les tirs au but;
- A prendre des mesures à l'encontre des officiels d'équipe qui n'ont pas un comportement responsable (rappel à l'ordre, avertissement ou exclusion);
- A intervenir sur indication des autres arbitres en ce qui concerne les incidents qu'il n'a pas pu constater lui-même.
- A exclure temporairement un joueur lorsque le règlement de la compétition l'y autorise.

Joueur blessé

Si un joueur n'est que légèrement blessé, l'arbitre n'intervient que lorsque le ballon n'est plus en jeu. Sinon, il arrête le jeu et l'invitera à quitter momentanément le terrain.

Dans le cas d'une plaie qui saigne, un arbitre doit s'assurer que le joueur ne saigne plus et celui-ci ne pourra revenir qu'après un signal de l'arbitre principal. Cela peut se faire alors que le ballon est en jeu.

Un joueur blessé ne pourra revenir sur le terrain de jeu qu'une fois le match repris à l'exception du cas où la blessure fait suite à une faute commise par un adversaire qui a été averti ou exclu. Dans ce cas, il peut être soigné sur le terrain et reprendre le jeu immédiatement si les soins sont effectués rapidement (20-25 secondes). A défaut, il sera évacué.

Procédure de dépôt d'une réserve technique

- Pour être recevable, une réserve technique doit être déposée à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée ou au 1^{er} arrêt de jeu s'il s'agit d'un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu.
- En présence du capitaine plaignant, l'arbitre doit appeler le capitaine adverse et l'assistant le plus proche (ou celui de l'équipe adverse lorsque ses assistants sont bénévoles).
- Il note textuellement sur sa carte d'arbitrage ce que le capitaine lui dicte et précise la minute et le score au moment du dépôt. Pour que la réserve soit valable, le capitaine doit indiquer la nature des faits et de la décision qui prêtent à confestation.
- Dès le coup de sifflet final, il invite les deux capitaines à se rendre directement à son vestiaire pour la transcription de la réserve.
- Il inscrit lui-même la réserve en reprenant textuellement ce que le capitaine lui a dicté sur le terrain. Il ne s'opposera pas au capitaine si celui-ci désire ajouter autre chose mais il précisera sur la feuille de match informatisée quand et comment cela a été fait.
- Si l'équipe qui a déposé des réserves renonce à l'inscription de celles-ci, en fin de rencontre, l'arbitre mentionnera cette renonciation en rappelant le fait qui avait motivé le dépôt de la réserve. Il fera contresigner cette renonciation par les deux capitaines.
- La feuille de match informatisée sera signée par les deux capitaines, l'assistant concerné ainsi que l'arbitre.
- Si un capitaine refuse de signer, l'arbitre le précisera également sur la feuille de match informatisée.
- Il effectuera ensuite un rapport à la Commission compétente.



N.B.: pour les catégories de jeunes jusque U19 ET U19F., c'est le dirigeant licencié responsable qui formule les réserves en présence du dirigeant adverse. Celles-ci sont contresignées par ces dirigeants (et non par les

Si le capitaine est majeur au jour du match, il peut signer les réserves voire les déposer.

14

capitaines).